

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 8 juin 2023
Authume - 18H30

Président : Monsieur Dominique MICHAUD
Secrétaire de séance : Madame Catherine DEMORTIER-BLANC

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 67
Nombre de procurations : 10
Nombre de votants : 77
Date de la convocation : 1er juin 2023
Date de publication : 15 juin 2023

Conseillers présents

MICHAUD Dominique	ROBERT Jean-Claude	ROCHE Paul
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	LACROIX Olivier	BREMOND Gabriel
DAUBIGNEY Jean-Michel	GINDRE Denis	RIOTTE Christine
JEANNET Nathalie	VERNE Pierre	CHAPIN Jean-Paul
MEUGIN Olivier	BONIN Jean-Luc	JEANNEROD Georges
GUERRIN Bernard	CHAUCHEFOIN Gérard	DIEBOLT Alain
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUTARD Christophe	PANNAUX Joël
LEFEVRE Jean-Philippe	PAUVRET Emeric	GUIBELIN Hervé
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	ANTOINE Patricia	MILLIER Cyril
MONNERET Christophe	DELAINE Isabelle	DAVID Françoise
ROY Jean-Yves	DEMORTIER-BLANC Catherine	LABOUROT Céline
CROISERAT Jean-Luc	DOUZENEL Alexandre	GRUET Olivier
GUIBELIN Marie-Rose	DRAY Frédérique	MATHEZ Christian
HOFFMANN Maurice	GOMET Nicolas	SANCEY Pascal
LEPETZ Joëlle	GRUET Justine	PERNOUX Annie
MANGIN Isabelle	HERRMANN Nadine	CALLEGHER Aline
RYAT Thomas	JABOVISTE Philippe	JEANNEAUX Cyriel
STOLZ Julien	MARCHAND Sylvette	LEGRAND Jean-Luc
THEVENIN Hélène	MIRAT Maryline	LAGNIEN Jacques
TRONCIN Dominique	NONNOTTE-BOUTON Catherine	
BERNARDIN Daniel	PRAT Hervé	
CHEVAUX Bruno	REBILLARD Jean-Michel	

Conseillers suppléés

SOLDAVINI Grégory suppléé par VUITTON Patrick	BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David
MATHIOT Agnès suppléée par LAVRY Rémi	JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine

Conseillers absents ayant donné procuration

PECHINOT Jacques donne procuration à JABOVISTE Philippe
BERTHAUD Mathieu donne procuration à DOUZENEL Alexandre
CHAMPANHET Stéphane donne procuration à NONNOTTE-BOUTON Catherine
CUINET Jean-Pierre donne procuration à ANTOINE Patricia
GERMOND Daniel donne procuration à LEFEVRE Jean-Philippe
GIROD Isabelle donne procuration à REBILLARD Jean-Michel
HAMDAOUI Ako donne procuration à HERRMANN Nadine
JARROT-MERMET Laëtitia donne procuration à GOMET Nicolas
MBITEL Mohamed donne procuration à MANGIN Isabelle
RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

Conseillers absents non suppléés et non représentés

FICHERE Jean-Pascal	HENRY Micheline	SAGET Emmanuel
CALINON Séverine	VIVERGE Patrick	GINET Gérard
GAGNOUX Jean-Baptiste		

Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2022

Rapporteur : Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE

La présidence de séance est donnée à Monsieur Dominique MICHAUD.

En préambule, il convient de rappeler que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a été retenue pour expérimenter le Compte Financier Unique - CFU.

Le CFU est régi par le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 qui dispose que le « *compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents* ».

D'autre part, seuls les budgets régis par la norme comptable M57 ainsi que par la norme comptable M4 sont concernés par le CFU pour les comptes de l'exercice 2022.

Le Conseil Communautaire prend connaissance du CFU de l'exercice 2022, lequel peut se résumer comme suit :

EXERCICE 2021	REALISES		RESTES A REALISER		RESULTAT DE CLOTURE
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
BUDGET PRINCIPAL					
Recettes	59 253 949.17	12 828 376.43		4 021 571.79	
Dépenses	56 230 031.18	9 099 978.74		8 215 777.79	
Déficit reporté					
Excédent reporté	3 503 661.19	1 504 471.17			
Déficit ou excédent	6 527 579.18	5 232 868.86	0.00	-4 194 206.00	7 566 242.04
BUDGET ANNEXE ZAE					
Recettes	2 937 570.78	2 345 777.86			
Dépenses	3 484 134.16	2 517 505.42			
Déficit reporté	-106 182.78	-1 414 838.53			
Excédent reporté					
Déficit ou excédent	-652 746.16	-1 586 566.09	0.00	0.00	-2 239 312.25
BUDGET ANNEXE TRANSPORTS					
Recettes	5 251 510.96	21 603.00			
Dépenses	4 966 005.26	10 801.97		22 500.00	
Déficit reporté					
Excédent reporté		35 893.73			
Déficit ou excédent	285 505.70	46 694.76	0.00	-22 500.00	309 700.46
BUDGET ANNEXE ASST AFFERMAGE					
Recettes	681 190.29	565 026.51			
Dépenses	739 773.94	292 539.19			
Déficit reporté		-200 484.64			
Excédent reporté	187 356.71				
Déficit ou excédent	128 773.06	72 002.68	0.00	0.00	200 775.74
BUDGET ANNEXE ASST REGIE					
Recettes	1 310 984.98	551 941.54		176 000.00	
Dépenses	1 313 414.59	394 756.48		154 030.53	
Déficit reporté	-620 495.82	-56 535.88			
Excédent reporté					
Déficit ou excédent	-622 925.43	100 649.18	0.00	21 969.47	-500 306.78
Résultats de l'exercice (avant reports)	5 666 186.35	3 865 649.39	0.00	-4 194 736.53	5 337 099.21
soit excédent (déficit) reports (solde)	9 531 835.74	0.00			
Résultats de l'exercice (après reports)	5 666 186.35	-329 087.14			
Résultat de clôture	5 337 099.21				

De plus, il est à noter que les comptes 2022 prendront en considération l'écriture suivante :

- La régularisation du compte 1068 suite au passage à la nomenclature comptable M57 soit - 7 203,58€ sur le Budget Principal et - 8 042,51€ sur le Budget Annexe ZAE.

Compte tenu du budget primitif de l'exercice 2022, du budget supplémentaire et des décisions modificatives qui s'y rattachent,

- Les titres définitifs des créances à recouvrer,
- Le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- Les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats,
- Les comptes de gestion dressés par Madame le Comptable Public, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, de l'état de l'actif, de l'état du passif, de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer.

Vu que Madame le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire,

Vu l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Vu la comptabilité des valeurs inactives,

Monsieur le Président ayant quitté la salle avant le vote du Compte Financier Unique 2022,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **D'APPROUVER**, pour les budgets suivants, le Compte Financier Unique (CFU) de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour l'exercice 2022 tel qu'établi par Madame le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et n'appelant ni observation ni réserve de sa part :
 - Budget Principal (nomenclature M57),
 - Budget Annexe Zones d'Activités Economiques (nomenclature M57),
 - Budget Annexe Transports (nomenclature M43-D),
 - Budget Annexe Assainissement Affermage (nomenclature M49-D),
 - Budget Annexe Assainissement Régie (nomenclature M49-D).

SCRUTIN

POUR : 77

ABSTENTION(S) : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 10 PROCURATION(S)

*Fait à Authume, le 8 juin 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le 1^{er} Vice-président en charge de
l'aménagement et de l'urbanisme,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances

Dominique MICHAUD.

Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20230608-DCC2023027-BF
Date de télétransmission : 14/06/2023
Date de réception préfecture : 14/06/2023

